



SOCIÉTÉS MUSICALES
FICHE ANNUELLE DE DÉCLARATION D'EFFECTIF
 POUR LE CALCUL DE LA REDEVANCE S.E.A.M.
 (du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014)

**CONVENTION POUR LA REPRODUCTION D'ŒUVRES MUSICALES PAR
 REPROGRAPHIE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ MUSICALE**

(batteries-fanfares, orchestres d'harmonie, orchestres à plectres, ensembles d'accordéons, big-bands, brass-bands et bandas) ⁽¹⁾

1. Coordonnées

Nom
de la Société Musicale

Adresse postale

Code postal

Ville

N° de téléphone fixe

N° de téléphone mobile

N° de fax

Adresse mail

Site Internet

Adresse de facturation (si différente de ci-dessus)

Chez

N° et voie

Code postal

Ville

2. Nom des responsables de la Société Musicale

Président

Directeur

Trésorier
(Nom et adresse)

3. Effectif des musiciens de la Société Musicale

(Cocher la case correspondante au nombre de musiciens)

Tranche 1
De 0 à 20 musiciens
96,30 € TTC

☐

Tranche 2
De 21 à 50 musiciens
149,80 € TTC

☐

Tranche 3
De 51 à 70 musiciens
208,65 € TTC

☐

Tranche 4
Plus de 70 musiciens
299,60 € TTC

☐

T.V.A. de 7 % incluse (taux de TVA en vigueur jusqu' au 31 décembre 2013)

4. Fait à _____, le _____/201__

Signature et cachet de la Société Musicale :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus
 (Article 4 de la Convention)

ATTENTION Nouvelle adresse

Document à retourner signé à la SEAM avant le 30 novembre 2013

43 rue du Rendez-vous - 75012 PARIS

Tél. 01.42.96.76.46 - E-mail : seamfrance@free.fr – Site : www.seamfrance.fr

⁽¹⁾ A l'exception des orchestres symphoniques et des ensembles vocaux.